

# Cabinet GERLOGE

ADMINISTRATEUR DE BIENS - Siège Social : 9 Rue la Bruyère - 75009 PARIS  
S.A.S au capital de 10 000 Euros - Siret B 331 409 383 00063 - APE 6832  
GARANTIE FINANCIERE SO.CA.F. - Transaction : 120 000€ - Gérance : 2 500 000€ - Syndic : 500 000€  
CARTES PROFESSIONNELLES CPI 75012016000007619 délivrées par CCI de France

GERANCE ☎ : 01.42.27.27.82 ✉ : gerance@gerloge.fr COMPTABILITE ☎ : 01.42.27.93.20 ✉ : compta@gerloge.fr  
LOCATION VENTE ☎ : 01.42.27.82.07 ✉ : transaction@gerloge.fr

## PROVISIONS N° 01

### Charges courantes

Copropriété : FLANDRE SUD (ASL)  
75019 PARIS

Copropriétaire : SCI THOMAS Michel

Gestionnaire : M. Fabien AUBRY  
142272782

Comptable : MME Laurence CHOQUET

SCI THOMAS Michel  
GERANT M. THOMAS Thibault  
9 IMPASSE HAUTS DE SERIGNAN  
34410 SERIGNAN

Paris, le 13/12/2021

Page 1 / 1

**Modification du décret du 17/03/1967.** "A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante.

Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du e du II de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux"

N° Lot	Ent.	Esc.	Et.	Type de lot	Tant.
43	U			VOLUME 43	

Base de calcul	Date édition	Période	Références	Exigible le	Avance trésorerie	2.170,00
Budget	13/12/2021	01/01/2022 - 31/03/2022	S.9206.00030	01/01/2022	Avances autres	0,00

Rubrique de charges	Budget Période	Tantièmes		Votre Quote-Part
		Généraux	Individuels	
<b>Groupe de lots n° 43 VOLUME 43</b>				
DEPENSES GENERALES	5.500,00	100	31	1.705,00
DEPENSES GRILLE A	1.975,00	100	31	612,25
DEPENSES GRILLE B	1.150,00	100	4	46,00
<b>Total du groupe de lots</b>				<b>2.363,25</b>
<b>Total appel Copropriétaire</b>				<b>2.363,25</b>

### Relevé de compte depuis le 01/10/2021

Date	Libellé de l'opération	Débit	Crédit
01/10/2021	Solde antérieur		816,44
01/10/2021	Appel 4 01/10/2021-31/12/2021	2.479,50	
06/10/2021	Virt THOMAS 40		1.663,06
01/01/2022	Appel 1 01/01/2022-31/03/2022	2.363,25	
	Total du relevé	4.842,75	2.479,50
	<b>Solde en notre faveur en Euros</b>	<b>2.363,25</b>	

Coordonnées bancaires Copropriété : SDC FLANDRE SUD (ASL) - IBAN : FR7610107001180045458779886 - BIC : BREDFRPPXXX

### Coupon à joindre impérativement à votre règlement

THOMAS  
Référence : S.9206.00030  
Période : du 01/01/2022 au 31/03/2022  
Echéance : 01/01/2022  
Montant : 2 363,25 Euros

Gestionnaire : M. Fabien AUBRY  
A l'ordre de : SDC FLANDRE SUD (ASL)  
A l'adresse suivante : CABINET GERLOGE  
9 Rue la BRUYERE  
75009 PARIS